



Un pas vers la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

Lancée par la ministre en septembre 2016, l'idée de rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans a reçu un début de réalité avec le vote de la loi sur l'égalité réelle outre mer. Son extension en métropole poserait d'autres problèmes... Une expérimentation outre mer "Par dérogation à l'article L. 131-1 du code de l'éducation, à compter de la rentrée scolaire de 2018 et à titre expérimental pour une durée n'excédant pas trois ans, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, le Gouvernement peut rendre l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre trois ans et dix-huit ans, dès lors que ceux-ci ne disposent ni d'un emploi ni d'un diplôme de l'enseignement secondaire". Cet article de la loi sur l'égalité réelle outre-mer adoptée le 14 février ouvre un nouveau cap pour le système éducatif. Une idée portée par la Refondation ? Le ministère estime être dans la continuité avec la loi de refondation qui établit que "Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles, doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre." Mais en fait cet article vise surtout à donner un droit au redoublement et depuis 2013 n'a pas empêché les décrochages. En 2012, interrogé par le Café pédagogique, Vincent Peillon avait écarté cette possibilité. "L'allongement de la scolarité obligatoire, c'est une belle perspective", nous avait-il dit. "Mais rien ne sert de se fixer des objectifs, même s'ils sont louables, si l'on sait qu'on ne les atteindra pas. Aujourd'hui, l'enjeu, c'est de réduire drastiquement le nombre de sorties sans qualification et de garantir qu'aucun jeune ne reste sans solution. Commençons par le commencement : réglons la question des élèves qui, dès le CP, sont en difficulté puis en exclusion. Luttons contre le décrochage". De sérieuses difficultés C'est que s'il est aisé de repousser à l'âge de 3 ans le début de la scolarité obligatoire, c'est un sacré défi pour passer de 16 à 18 ans. A 3 ans, selon la Depp, 98% des enfants sont déjà scolarisés alors que l'école n'est pas obligatoire. Ce serait d'ailleurs bien différent si la scolarité obligatoire était avancée à 2 ans. Par contre à l'âge de 18 ans c'est autre chose. Seulement 77% d'une génération est scolarisé. A 17 ans c'est 92%. Etendre la scolarité à 18 ans c'est donc accueillir environ 180 000 jeunes supplémentaires ce qui ne peut pas s'improviser. Parmi ces 180 000 jeunes, environ 80 000 ont décroché de l'école sans diplôme et les faire revenir dans l'univers scolaire ne sera pas une mince affaire. Evidemment les effectifs sont nettement plus faibles outre mer. Mais on voit mal comment le ministère pourrait l'appliquer par exemple en Guyane et à Mayotte, deux départements où il n'arrive pas à scolariser l'ensemble des enfants. Sur son blog, Claude Lelièvre évoque aussi de sérieuses réticences dans l'éducation nationale où une majorité d'enseignants pourrait être hostile à cette mesure. Un pas vers l'union des gauches ? Dans un communiqué, la ministre "se réjouit" de cette mesure. En effet, elle avait avancé l'idée le 17 septembre à l'université PS de l'engagement. Cette idée fait son chemin. Longtemps portée par le Snes, elle a notamment été reprise par JL Mélenchon. La ministre apporte-elle sa pierre à la réconciliation des gauches ? François Jarrraud La loi Sur le Café Communiqué Blog de C Lelièvre